



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FFG- European Equities Sustainable, (le "Compartiment") classe R Acc (ISIN LU1783237842)

un compartiment de FFG, (le « Fonds »)

Société de gestion : Novacap Asset Management S.A. (la "Société de Gestion"), 1 rue du Potager, 2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le compartiment FFG European Equities Sustainable recherchera une appréciation du capital à long terme à travers un portefeuille diversifié d'actions Européennes. A côté de son objectif financier, le Compartiment poursuit un objectif philanthropique par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel. Afin de mettre en œuvre cette approche, le Coordinateur de Distribution est rémunéré par la commission de distribution telle que spécifiée ci-dessous. Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution paie un montant correspondant au minimum au plus grand multiple entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires à des projets sociaux. Dans le cadre de ce Compartiment, les dons sont dirigés vers le fonds « Funds For Good Philanthropy » abrité à la Fondation Roi Baudoin. « Funds For Good Philanthropy » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté, en allouant des prêts d'honneur à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi lors de démarrer leur activité.

Politique d'investissement

Le compartiment recherchera une appréciation du capital (à long terme en investissant principalement dans des actions d'émetteurs européens cotés et échangés sur des marchés réglementés. Sont également autorisés : les droits émis par une société permettant aux porteurs de souscrire des titres supplémentaires émis par cette société, les bons de souscription, les titres convertibles et les actions privilégiées, si elles sont émises par des sociétés dont les ordinaires sont cotées ou négociées sur les marchés réglementés, les certificats de dépôt.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif, le compartiment peut investir au maximum 10% de ses actifs nets en OPCVM et autres OPC (y compris des Exchange

Traded Funds (ETF) assimilables à un OPCVM et/ou OPC et qui sont soumis à une surveillance considérée par la CSSF comme équivalente).

Le Compartiment n'investira pas plus de 5% de son actif net dans des warrants.

Les investissements sont réalisés sans limitation géographique, sectorielle ou monétaire.

Le Compartiment aura pour benchmark l'Indice Morgan Stanley Capital International Europe (l'indice « MSCI Europe ») sur des périodes de plusieurs années qu'il cherchera à surpasser. L'indice MSCI Europe est un indice de capitalisation boursière conçu pour mesurer les performances des marchés développés en Europe. L'indice MSCI Europe comprend actuellement les seize indices des marchés développés suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

Le Compartiment pourra également avoir recours à des produits et instruments dérivés (tels que futurs sur indices actions, futurs sur obligations, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés, swaps, swaptions, contrats de différences, credit default swaps) à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille.

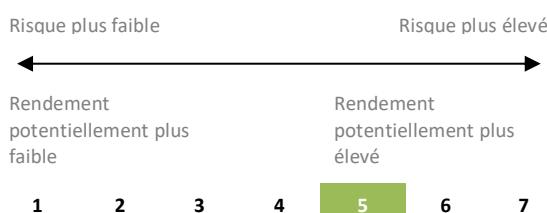
Il est prévu que le Compartiment soit géré pour fonctionner dans des circonstances normales en exposition longue uniquement.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 années.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe R Acc sont classées dans la catégorie 5, car la valeur de l'action peut évoluer de façon importante et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être importants.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fond est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque

d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.

- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment.
- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- Le recours à des instruments dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ("instruments de gré à gré") comporte le risque de contrepartie dans le sens que les contreparties de ces instruments dérivés peuvent se trouver à un certain moment dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements envers le compartiment.
- Le recours à des futures sur indices actions a pour objectif d'atténuer les risques de marché actions sans pour autant pouvoir les éliminer.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du Compartiment ?
 Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le Compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du Fonds (le "Prospectus") disponible auprès de la Société de Gestion et sur le site internet www.novacap-am.com.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée maximum	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	1.85 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le Compartiment.

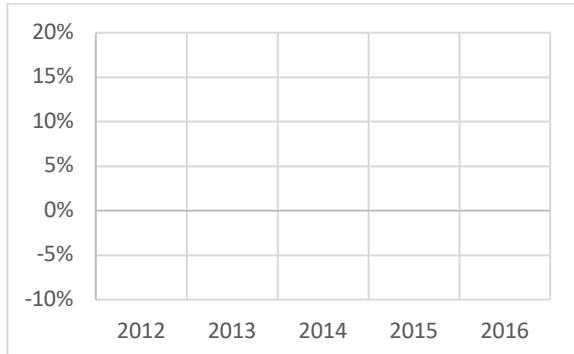
Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le Compartiment. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie. L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit. Les frais courants sont une estimation des frais d'une année entière. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge de la société" du Prospectus, qui est disponible au siège social de la Société de Gestion ainsi que sur www.novacap-am.com.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le Compartiment a été lancé en 2018.

La classe d'actions R Acc a été lancée en 2018.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le Fonds, une copie de son Prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions du Compartiment peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Société de Gestion ou sur www.novacap-am.com. Le Prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du Fonds sont disponibles en français. La Société de Gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles. Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion, incluant, sans y être limité, une description de la manière dont la rémunération et les bénéfices sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'allocation de la rémunération et des bénéfices sont disponibles sur le site internet novacap-am.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité du Fonds ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Fiscalité

Le Compartiment est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le Compartiment peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment du Fonds qui peut être composé de plusieurs compartiments.

Le Prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du Fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégés en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments. L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le Prospectus.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2018.